

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 23 septembre 2021	N° 2021-570

Convocation du 16 septembre 2021

Aujourd'hui jeudi 23 septembre 2021 à 15h00 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, M. Maxime GHEQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaël LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Jérôme PESCINA, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Bastien RIVIERES, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Bernard-Louis BLANC à Mme Claudine BICHET
M. Baptiste MAURIN à M. Sébastien SAINT-PASTEUR
M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Claudine BICHET
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Béatrice SABOURET
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI
M. Fabien ROBERT à M. Max COLES

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à M. Stéphane PFEIFFER de 14h50 à 15h15 le 24 septembre
Mme Christine BOST à Mme Andréa KISS à partir de 17h45 le 23 septembre
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Pascale BRU à partir de 14h30 le 24 septembre
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 19h40 le 23 septembre
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à Mme Andréa KISS à partir de 12h00 le 24 septembre
Mme Céline PAPIN à Mme Nadia SAADI à partir de 16h35 le 23/09
M. Patrick PAPADATO à Mme Brigitte BLOCH à partir de 17h50 le 23 septembre
M. Patrick PAPADATO à Mme Brigitte BLOCH à partir de 12h00 le 24 septembre
M. Stéphane PFEIFFER à M. Stéphane GOMOT le 23 septembre
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Nadia SAADI à partir de 18h15 le 23 septembre
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Brigitte BLOCH à partir de 14h30 le 24 septembre
Mme Stéphanie ANFRAY à Mme Myriam BRET le 23 septembre
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 18h00 le 23 septembre
Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE le 23 septembre
Mme Christine BONNEFOY à M. Fabrice MORETTI à partir de 18h00 le 23 septembre
Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 12h45 le 24 septembre
Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 10h35 le 24 septembre
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY à partir de 16h30 le 23 septembre
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Amandine BETES à partir de 15h15 le 24 septembre
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Zeineb LOUNICI le 23 septembre
M. Alain CAZABONNE à M. Patrick BOBET à partir de 16h50 le 23 septembre
M. Alain CAZABONNE à Mme Nathalie DELATTRE à partir de 12h10 le 24 septembre
M. Thomas CAZENAVE à M. Stéphane MARI à partir de 17h50 le 23 septembre
Mme Camille CHOPLIN à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE le 23 septembre
Mme Laure CURVALE à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH jusqu'à 15h00 le 24 septembre
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET le 23 septembre
Mme Eve DEMANGE à Mme Laure CURVALE à partir de 17h20 le 23 septembre
Mme Eve DEMANGE à Mme Fannie LE BOULANGER jusqu'à 11h50 le 24 septembre
M. Christophe DUPRAT à M. Patrick BOBET le 24 septembre
M. Olivier ESCOTS à M. Jean-Claude FEUGAS à partir de 18h20 le 23 septembre
M. Nicolas FLORIAN à M. Christophe DUPRAT à partir de 19h40 le 23 septembre
M. Nicolas FLORIAN à M. Dominique ALCALA le 24 septembre
Mme Françoise FREMY à M. Bruno FARENIAUX à partir de 14h30 le 24 septembre
Mme Anne-Eugénie GASPAR à M. Frédéric GIRO le 23 septembre
M. Maxime GHEQUIERE à M. Didier CUGY à partir de 18h30 le 23 septembre
M. Maxime GHEQUIERE à M. Didier CUGY à partir de 15h35 le 24 septembre

M. Stéphane GOMOT à M. Stéphane PFEIFFER le 24 septembre
M. Laurent GUILLEMIN à M. Alain GARNIER à partir de 18h50 le 23 septembre
Mme Fabienne HELBIG à Mme Anne FAHMY de 17h25 le 23 septembre à 13h00 le 24 septembre
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Anne LEPINE à partir de 19h10 le 23 septembre
Mme Harmonie LECERF à Mme Anne LEPINE à partir de 14h30 le 24 septembre
M. Jacques MANGON à M. Gwénaël LAMARQUE à partir de 19h40 le 23 septembre
M. Jacques MANGON à M. Michel LABARDIN de 13h15 à 15h20 le 24 septembre
M. Guillaume MARI à Mme Anne LEPINE le 23 septembre
Mme Eva MILLIER à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 18h00 le 23 septembre
Mme Eva MILLIER à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h45 le 24 septembre
M. Jérôme PESCINA à M. Christophe DUPRAT à partir de 17h20 le 23 septembre
M. Jérôme PESCINA à M. Dominique ALCALA à partir de 14h30 le 24 septembre
M. Michel POIGNONEC à M. Patrick PUJOL à partir de 19h20 le 23 septembre et jusqu'à 14h00 le 24 septembre
M. Patrick PUJOL à M. Patrick BOBET à partir de 14h30 le 24 septembre
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h45 le 24 septembre
M. Franck RAYNAL à M. Michel LABARDIN à partir de 18h00 le 23 septembre
M. Franck RAYNAL à M. Michel LABARDIN à partir de 15h00 le 24 septembre
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE le 23 septembre
Mme Nadia SAADI à M. Olivier CAZAUX jusqu'à 14h30 le 24 septembre
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Kévin SUBRENAT à partir de 17h20 le 23 septembre
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Max COLES à partir de 10h30 le 24 septembre
M. Kévin SUBRENAT à M. Dominique ALCALA jusqu'à 16h15 le 23 septembre
M. Kévin SUBRENAT à M. Dominique ALCALA jusqu'à 12h30 le 24 septembre
M. Thierry TRIJOULET à Mme Nathalie LACUEY à partir de 16h30 le 23 septembre
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Fabienne DUMAS le 24 septembre

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

 <p>BORDEAUX MÉTROPOLE</p>	<p>Conseil du 23 septembre 2021</p>	<p>Délibération</p>
	<p>Direction générale Valorisation du territoire Direction appui administrative et financière DGVT</p>	<p>N° 2021-570</p>

Digital Aquitaine - Subvention de fonctionnement 2021 - Convention - Décision - Autorisation

Madame Delphine JAMET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Digital Aquitaine est une association qui œuvre pour le développement de l'économie numérique par l'animation de domaines d'excellence et de programmes fédérateurs portant sur des marchés ou des technologies du numérique, sur l'ensemble de la Région Nouvelle-Aquitaine.

1. Présentation de l'association Digital Aquitaine

L'association Digital Aquitaine a été créée en 2014 avec des missions qui s'apparentent à celles d'un pôle de compétitivité, en œuvrant pour le développement de la filière numérique et des entreprises du territoire régional.

Ses principales actions se concentrent autour de :

- l'émergence de projets collaboratifs d'envergure dans un objectif de visibilité, d'animation et de promotion des acteurs du numérique aquitain au niveau régional, national et international, en lien avec la démarche French Tech,
- la création de richesses et d'emplois sur le territoire.

Bordeaux Métropole est l'un des membres fondateurs de Digital Aquitaine, aux côtés d'autres acteurs institutionnels (Conseil régional Nouvelle-Aquitaine, Chambre de commerce et d'industrie Bordeaux Gironde), de grands groupes (La Poste, CDiscount) et de structures (« clusters ») fédérant des acteurs de certaines filières du numérique, qui ont en 2018 été intégrées sous forme de domaines d'excellence au sein de l'association.

Digital Aquitaine structure désormais ses actions autour de quatre domaines d'excellence, au profit des entreprises et des projets de l'écosystème numérique régional :

- l'e-santé (TIC Santé),
- la mobilité, les transports intelligents et les applications satellitaires (TOPOS),
- le commerce connecté (Club Commerce Connecté),
- l'usine du futur, la simulation numérique, la réalité augmentée ou virtuelle (Smart4D),

Un cinquième domaine d'excellence est en cours d'émergence, dédié à l'intelligence artificielle et à la science des données (IA Data Science).

2. Bilan du programme d'action 2020

Le contexte de crise sanitaire a bien évidemment contraint Digital Aquitaine à adapter en urgence son mode de fonctionnement, afin d'accompagner au plus près ses 198 adhérents, tout particulièrement pendant la première période de confinement : elle a ainsi organisé le

relais de toutes les informations utiles aux membres des écosystèmes numériques, tout en mettant en place des solutions très pragmatiques aux problèmes opérationnels rencontrés par les entreprises, comme l'approvisionnement en masques, la mise à disposition de solutions numériques disponibles sur étagères, notamment au profit des professionnels de santé . On peut citer à titre d'exemples la mise à disposition gratuite par Agfa Healthcare d'un outil de suivi à domicile des patients COVID non hospitalisés, ou de la plate-forme web d'Invivox pour le partage de connaissances de la maladie par les professionnels de santé. Au-delà de ces actions d'urgence, l'association a adapté son programme d'actions, en transformant en mode numérique, lorsque cela était possible, les évènements prévus. 22 évènements ont ainsi pu se tenir, tandis que l'association était présente sur 14 salons professionnels thématiques.

Les programmes de coopération se sont par ailleurs poursuivis (par exemple la collaboration entre le domaine d'excellence TOPOS et le cluster basque MLC ITS Euskadi, spécialisé sur les thématiques de la mobilité et de la logistique).

Dans un autre domaine, Digital Aquitaine a diffusé 10 notes de veille sectorielles, produites par la technopole Unitec. Près de 120 appels à projets ont été relayés par Digital Aquitaine et ses domaines d'excellence, alors que les outils de communication du Club Commerce Connecté et de TIC Santé ont par ailleurs été refondus.

L'accompagnement des entreprises s'est aussi fait au travers de Digital Connect, évènement numérique de 4 jours qui a permis la tenue de 56 rendez-vous d'affaires, et de faire connaître le plan de relance de la région Nouvelle-Aquitaine à 83 entreprises locales et régionales.

3. Programme d'action 2021

Le plan d'actions 2021 de Digital Aquitaine porte sur un total de 124 nouvelles actions, toujours regroupées au sein des 4 thématiques qui structurent la vie de l'association :

- 52 actions d'animations et de mise en réseau des acteurs (« networking »), essentiellement portées par les domaines d'excellence : ateliers thématiques, conférences, différents formats de rencontres et d'échanges entre membres, rencontres transversales regroupant les différents domaines d'excellence,
- 28 accompagnements de nouveaux projets, en collaboration avec des acteurs tels que l'Agence Régionale de Santé, des écoles d'ingénieurs (INP Bordeaux, ESTIA), etc.,
- 23 participations à des évènements de promotion de la filière – le nombre et le format de ces participations étant bien sûr tributaires de l'évolution des contraintes sanitaires,
- 20 opérations de partenariat ou destinées à promouvoir la transversalité et les échanges entre acteurs de secteurs différents (« interclustering »), avec notamment l'accent mis sur la nécessité de développer la sobriété numérique.

4. Plan prévisionnel de financement

Le budget prévisionnel de l'association pour 2021 se monte à 600 200€.

Bordeaux Métropole qui a soutenu cette association en 2019 pour un montant global de 50 000 € et en 2020 pour un montant de 15 000€ est sollicitée cette année pour un soutien financier en fonctionnement de 50 000 €.

Il est proposé de rétablir le montant de subvention pour 2021 à son niveau de 2019, soit 50 000€.

En 2019, cette subvention était portée pour partie par la Direction générale numérique et Systèmes d'information (DGNSI) et, pour partie, par la Direction générale valorisation du territoire (DGVT).

En 2020, la situation exceptionnelle liée au COVID a nécessité un recentrage des actions de soutien économique au profit des commerçants et artisans (aides d'urgence, mise en œuvre du plan de relance, soutien à la consommation, aide au loyer). Cet arbitrage a nécessité de réduire certaines actions historiques liées à l'animation territoriale des écosystèmes

(financement des pôles de compétitivité) dont celui du numérique car les start-up du numérique étaient globalement moins impactées par les effets de la crise et se sont tournées vers des échanges en ligne (webinaires...) qui ont allégé les coûts d'organisation d'évènements portés par les structures d'accompagnement dont Digital Aquitaine.

En 2021, les perspectives ont évolué et ont amené la métropole à reconsidérer le soutien au pôle de compétitivité régional Digital Aquitaine. En effet, l'activité économique a repris depuis plusieurs mois malgré un contexte sanitaire (commerces notamment) auquel Digital Aquitaine contribue avec de plus la possibilité de réunions en présentiel. Par ailleurs, comme évoqué dans les ateliers de la nouvelle stratégie économique de la métropole, les entreprises du numérique recherchent activement des talents au sein d'un vivier de compétences dans le digital à développer. La métropole, dont le point de vue converge avec celui du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine sur ces enjeux, fait donc le choix de rétablir sa subvention 2021 au niveau de celle de 2019 pour accompagner ce redémarrage et l'action de Digital Aquitaine en ce sens.

Sur cette base, la participation de Bordeaux Métropole représenterait 8,3% du budget global 2021 de l'association Digital Aquitaine, qui se monte à 600 200€, et dont le détail figure en annexe 2 à la convention jointe au présent rapport.

Principaux indicateurs financiers de l'association :

	2021	2020	2019
Charges de personnel/budget global	67.48%	64.46%	68.60%
% de participation de BM/budget global	8.33%	2.48%	9.05%
% de participation des autres financeurs/budget global	64.98%	64.46%	62.45%

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU les articles L.5217-2 et L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

VU la délibération n°2016/754 du 16 décembre 2016 relative à la feuille de route pour l'action économique de Bordeaux Métropole,

VU la demande formulée par l'organisme en date du 23 juillet 2020,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE le programme d'action de l'association Digital Aquitaine contribue au développement économique de notre territoire et à la promotion de l'entrepreneuriat,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de 50 000 € en faveur de l'association Digital Aquitaine pour la réalisation de son programme d'actions 2021,

Article 2 : d'autoriser, Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-annexée et tout acte afférent, précisant les conditions de la subvention accordée,

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice en cours, chapitre 65 article 65748, fonction 61.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 23 septembre 2021

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 29 SEPTEMBRE 2021	Pour expédition conforme, la Conseillère déléguée,
PUBLIÉ LE : 29 SEPTEMBRE 2021	Madame Delphine JAMET